



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ARRETE

**portant inscription au titre des monuments historiques de
l'église paroissiale Saint-Pierre à PEYROLLES-EN-PROVENCE (Bouches-du-Rhône)**

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 1^{er} juillet 2020,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que l'église paroissiale Saint-Pierre à PEYROLLES-EN-PROVENCE (Bouches-du-Rhône) présente un intérêt artistique et historique suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de ses aménagements successifs représentatifs d'une typologie d'églises modestes ainsi que du témoignage des liens entre la communauté de Peyrolles et les notables d'Aix,

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont inscrites au titre des monuments historiques, en totalité, l'église paroissiale Saint-Pierre, y compris ses décors, et l'ancienne chapelle de la confrérie de Saint-Joseph en soubassement de l'église, telles que délimitées sur le plan annexé, situées rue de l'église à PEYROLLES-EN-PROVENCE (13) sur la parcelle n°22, d'une contenance de 3 a 27 ca, figurant au cadastre section AK et appartenant à la commune de PEYROLLES-EN-PROVENCE (13) (n° SIREN 213 001 951) depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune-proprétaire et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3: Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Marseille, le **03 SEP. 2020**

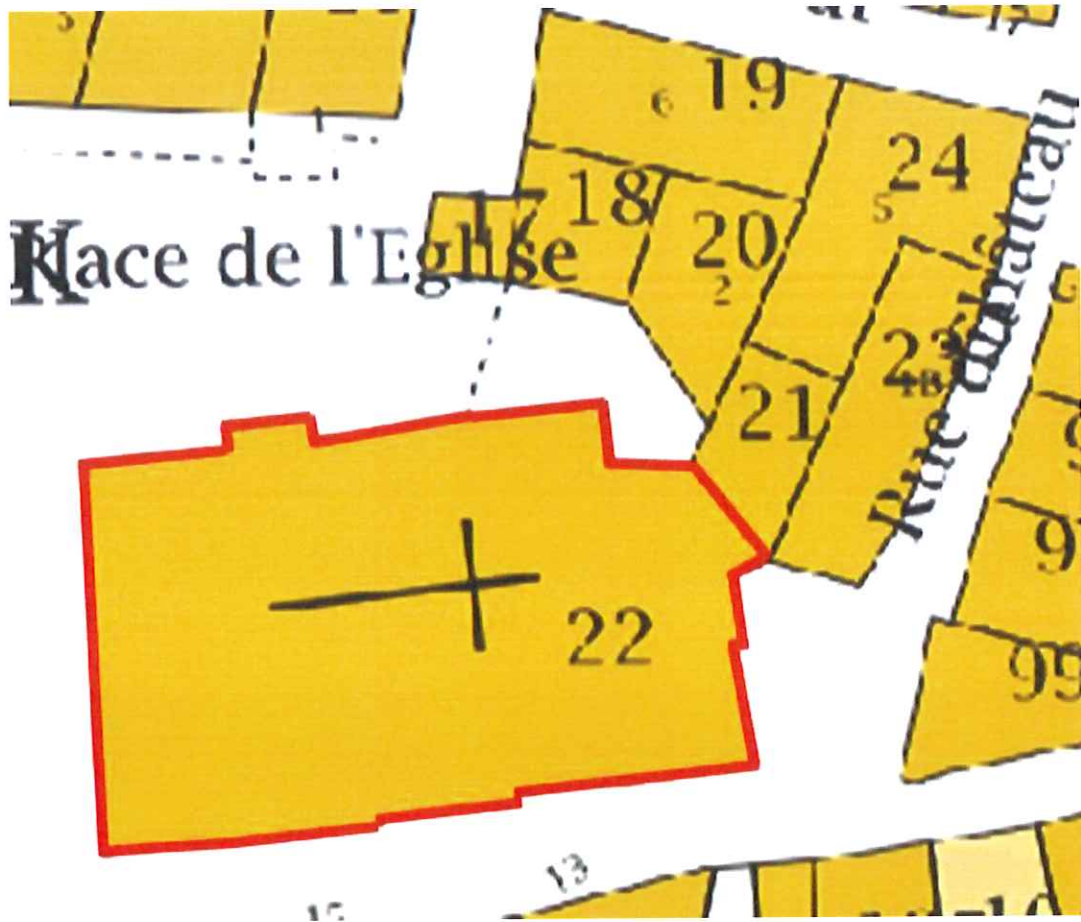
Le préfet de région,


Christophe MIRMAND



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de l'église paroissiale Saint-Pierre à PEYROLLES-EN-PROVENCE (Bouches-du-Rhône)



Fait à Marseille, le 03 SEP. 2020

Le préfet de région,

Christophe MIRMANT